



Communiqué de presse

Facture électronique : 25 opérateurs signent la Charte d'Interopérabilité pour réaffirmer la gratuité des échanges

Paris, le 26 septembre 2013. 25 entreprises, opérateurs spécialisés dans la facture électronique se sont réunis autour de GS1 France, pour signer officiellement la Charte d'interopérabilité des solutions de facturation. Cette charte a pour objectif de réaffirmer la gratuité des échanges notamment lorsque la facture électronique transite par deux opérateurs différents.

Rappelons que le travail d'élaboration de cette Charte d'Interopérabilité a débuté il y a presque un an, dans le cadre d'un Groupe de Travail GS1 France composé d'utilisateurs. Elle résulte de la volonté des entreprises adhérentes de GS1, des éditeurs et des opérateurs des solutions de factures dématérialisées, de créer les conditions optimales d'un déploiement maîtrisé, serein et aussi rapide que possible de la facture électronique.

« *Nous sommes convaincus que l'interopérabilité entre les systèmes des entreprises est la condition nécessaire pour créer une chaîne d'approvisionnement efficace, économe, de qualité et sûre* », rappelle Pierre Georget, CEO de GS1 France

L'interopérabilité est l'un des socles fondateurs des standards GS1 : elle doit laisser chaque utilisateur libre du choix de sa solution en lui garantissant qu'elle sera compatible avec celle choisit par ses partenaires commerciaux.

Dans le cas présent l'interopérabilité porte sur 4 éléments :

- le format de la facture,
- les moyens techniques de transmission et de traçabilité,
- le respect de la réglementation
- et enfin la gratuité.

Les prestataires de services, signataires de la Charte d'Interopérabilité.

@GP, Accelya, Agena 3000, DP11, Edicom, Edicot, EDT, EuroEDI, Generix, Gexedi, GMI Connectivity, ICDSC, Infologic, Orange Business Services, Prologue, Qweeby, Seeburger, Seres, Tenor, Tie France, TX2 Concept, Arteva, EDI Eyes, Tesi, Numlog.

L'objectif est de donner aux utilisateurs, émetteurs et récepteurs de factures, le libre choix de leurs prestataires de solutions, mais aussi de créer les conditions d'un accès à la facture électronique à moindre coût..

Cette cérémonie de signature en présence de la communauté d'offres et d'utilisateurs est une première étape. A terme, tous les prestataires de solutions de facture dématérialisée (35 au total) pourraient rejoindre les signataires, d'autres secteurs d'activité que les produits de grande consommation pourraient aussi être sensibles à ce type d'initiative. Mais maintenant l'heure est à la communication de la charte auprès des prestataires mais aussi et surtout des utilisateurs et favoriser ainsi le déploiement de la facture électronique notamment chez les PME.

Contact presse : aurelie.oudin@gs1fr.org / 06 37 67 63 46

À propos de GS1

GS1 est une organisation internationale neutre, à but non lucratif, qui développe et maintient les standards internationaux relatifs à la chaîne d'approvisionnement les plus utilisés à travers le monde. Les standards GS1 visent à améliorer l'efficacité, la sécurité et la visibilité des chaînes d'approvisionnement dans les différents secteurs d'activité.

GS1 rassemble plus d'un million d'entreprises utilisatrices qui réalisent plus de 6 milliards de transactions par jour dans 150 pays à l'aide de ses standards.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur : www.gs1.org.